

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

2021-90

DELIBERATION N° 052/2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONS

Le mercredi quinze décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Karine COMBE, Michaël DUREZ, José PASQUALETTI, Yvelise ROPTIN, Anthony FERNANDEZ

Absents excusés : Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Yann RICHE, Vanessa AIRAL

Pouvoir(s) : Daniel SAUVAGE à Michel GORDOT, Christel FIETKAU à Michel GORDOT,

Madame Nathalie LEFEVRE est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Objet : Décision Modificative n° 3

Afin de pouvoir solder la restitution de la caution d'un locataire, il est nécessaire de faire des régularisations de comptes à comptes.

Tableau récapitulatif ci-dessous.

CREDITS à REDUIRE

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2183		Matériel de bureau et informatique	- 400,00 €
			TOTAL =	- 400,00 €

CREDITS à OUVRIR

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
016	165		Dépôts et cautionnements reçus	400,00 €
			TOTAL =	400,00 €

Voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le mercredi 15 décembre 2021

Gérard BANQUET
Maire de Mons



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

2021-91

DELIBERATION N° 053/2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONS

Le mercredi quinze décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Céline DURAND, David MIDDIONE, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Karine COMBE, Michaël DUREZ, José PASQUALETTI, Yvelise ROPTIN, Anthony FERNANDEZ

Absents excusés : Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Yann RICHE, Vanessa AIRAL

Pouvoir(s) : Daniel SAUVAGE à Michel GORDOT, Christel FIETKAU à Michel GORDOT,

Madame Nathalie LEFEVRE est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Objet : Décision Modificative n° 4

Afin de pouvoir régulariser le budget, suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de passer des écritures de comptes à comptes.

Tableau récapitulatif ci-dessous.

COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
023	023		Virement de la section d'investissement	227 151,41 €
23	2313		Immobilisations en cours	227 151,41 €
			TOTAL =	454 302,82 €

COMPTES RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
002	002		Résultat d'exploitation reporté	227 151,41 €
021	021		Virement de la section d'exploitation	227 151,41 €
			TOTAL =	454 302,82 €

Voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le mercredi 15 décembre 2021

Gérard BANQUET
Maire de Mons

